

Envoi : 18/06/2019

Réception par le Préfet : 18/06/2019

Publication : 21/06/2019



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2019-6-9-2

Séance du vendredi 14 juin 2019

POLITIQUE EN FAVEUR DU SPORT FONDS D'AIDE A L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES QUATRIEME LISTE

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

M. BIHL, Mmes BOHN, DREXLER, MM. GRAPPE, HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. ADRIAN donne procuration à Mme SCHMIDIGER.
M. COUCHOT donne procuration à Mme RAPP.
M. DELMOND donne procuration à M. JANDER.
Mme DIETRICH donne procuration à M. HEMEDINGER.
M. FERRARI donne procuration à Mme LUTENBACHER.
Mme GROFF donne procuration à Mme DREXLER.
Mme MARTIN donne procuration à M. MULLER Lucien.
M. MUNCK donne procuration à Mme BOHN.
Mme ORLANDI donne procuration à M. WITH.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU l'article L 1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, lequel prévoit que la compétence en matière de sport demeure partagée entre tous les niveaux de collectivités territoriales,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil Départemental à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2018-6-9-1 du 14 décembre 2018 relative à la politique en faveur du Sport en 2019,
- VU la délibération de la Commission permanente n° CP-2019-1-9-1 du 18 janvier 2019 relative au fonds d'aide à l'organisation de manifestations sportives – 1^{ère} liste,

- VU la délibération de la Commission permanente n° CP-2019-3-9-2 du 15 mars 2019 relative au fonds d'aide à l'organisation de manifestations sportives – 2^{ème} liste,
- VU la délibération de la Commission permanente du 17 mai 2019 relative au fonds d'aide à l'organisation de manifestations sportives – 3^{ème} liste,
- VU le Règlement Financier du Département du Haut-Rhin,
- VU l'avis favorable de la Commission « Sport et Vie associative » (9^{ème}) lors de sa réunion du 10 mai 2019,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la 4^{ème} liste de l'année 2019 de subventions, pour un montant total de 13 700 €, à verser aux organisateurs au titre du fonds d'aide à l'organisation de manifestations sportives (cf. Annexe 1).
- Précise que ces subventions forfaitaires feront l'objet d'un versement unique à l'issue de la manifestation, au vu du bilan sportif et financier ainsi que de la revue de presse soulignant la participation financière du Département ;
- Précise que les dépenses correspondantes seront prélevées du budget départemental 2019 sur l'imputation suivante :
 - Programme E732 - ligne 65 – 32 - 6574 - 25571 – 102.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité